

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ÉPREUVE INTÉGRÉE**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

CODE: 95 50 20 U36 D2

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ÉPREUVE INTÉGRÉE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de démontrer sa capacité à intégrer les différentes tâches et fonctions du Conseiller conjugal et familial

- ◆ en fondant sa pratique sur des apports scientifiques ;
- ◆ en développant un raisonnement critique réflexif ;
- ◆ en posant une réflexion sur son identité professionnelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Sans objet.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'une ou plusieurs situation(s) professionnelle(s) de conseil conjugal et/ou familial vécue(s),
au travers d'un travail écrit et de sa présentation orale,
dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française,*

- ◆ de décrire et d'analyser la (ou les) situation(s) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques acquis lors de la formation ou issus de ses recherches personnelles ;

- ◆ de formuler, à partir des situations présentées, une question ou une hypothèse de recherche en lien avec une problématique validée par le chargé de cours ;
- ◆ de présenter les fondements scientifiques éclairant l'analyse de la problématique et des données récoltées ;
- ◆ d'élaborer et de justifier un plan d'intervention au regard de différentes fonctions du conseiller conjugal et familial :
 - l'établissement d'une relation d'aide professionnelle,
 - la mise en œuvre d'une attitude d'écoute et d'information,
 - une démarche de prévention ou d'animation,
 - le soutien au rétablissement des liens,
 - l'établissement d'une communication professionnelle,
 - l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation avec les personnes, les couples et les familles d'un processus d'intervention,
 - l'inscription de la pratique dans une réflexion critique et la compréhension des enjeux ;
- ◆ de développer une réflexion critique et d'évaluer sa démarche ;
- ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de rigueur de ses observations, analyses et raisonnements,
- ◆ du niveau de qualité des références scientifiques et de leur intégration,
- ◆ du niveau de qualité des présentations écrite et orale,
- ◆ du niveau d'originalité et de réflexivité du travail présenté.

4. PROGRAMME

4.1. Pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

en référence à différentes tâches et fonctions du Conseiller conjugal, au travers d'un travail écrit et de sa présentation orale, dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française,

- ◆ de décrire et d'analyser la (ou les) situation(s) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques acquis lors de la formation ou issus de ses recherches personnelles ;
- ◆ de définir à partir de situations professionnelles vécues la question centrale et/ou la problématique qui sera étudiée et préciser les étapes de sa recherche scientifique ;
- ◆ de réaliser une recherche documentaire permettant de présenter des fondements scientifiques éclairant la problématique et les données récoltées ;
- ◆ de présenter un positionnement réflexif et, notamment, ses résonances personnelles ;

- ◆ d'intégrer les différentes dimensions familiale, institutionnelle, sociale, économique, éthique et déontologique avec un regard pluriel et transdisciplinaire ;
- ◆ de poser une réflexion sur son identité et son développement professionnels sur les enjeux du métier au sein du champ biopsychosocial.

4.2. Pour le chargé de cours

Le chargé de cours a pour mission, *au travers de séances collectives et/ou individuelles* :

- ◆ d'expliciter les directives et consignes pour la réalisation et la présentation de l'épreuve intégrée ;
- ◆ de communiquer aux étudiants les exigences du travail de fin d'études et les critères de réussite ;
- ◆ de superviser le cheminement de l'étudiant dans son travail :
 - guider l'étudiant dans le choix du thème de son travail de fin d'études et la formulation de sa problématique ;
 - critiquer avec l'étudiant les hypothèses de travail formulées, les référents théoriques utilisés et les choix méthodologiques posés ;
 - accompagner l'étudiant dans son cheminement et sa réflexion professionnels ;
 - favoriser un positionnement professionnel spécifique ;
 - s'assurer du respect des règles de déontologie.

5. CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Code U

7.1. Étudiant : 160 périodes

Z

7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée	CT	I	14
Épreuve intégrée du bachelier : conseiller conjugal et familial	CT	I	6
Total des périodes			20